

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION

« QUIZZ PARENT EPUISE – FISHER-PRICE »

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société FUNOMENUM, SAS au capital de 1.271,20 euros. 2, rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois Perret. Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 814 456 638 (ci-après la « Société Organisatrice »).

Organise, en partenariat avec, La société MATTEL FRANCE au capital de 7,566,550 euros, dont le siège social est situé à 3 Allée des Fleurs - Parc de la Cerisaie - 94260 Fresnes, France, inscrite au RCS de Créteil sous le numéro B 692 039 688, ci-après dénommée « MATTEL France »

Du 03 juin 2022 08:01:00 au 31 juillet 2022 23:59:59 une opération entièrement gratuite et sans obligation d'achat intitulée « Quel parent allez-vous être » (dénommée ci-après « l'Opération ») accessible sur internet à l'adresse suivante : https://fisher-price.parentepuise.com/quel-parent-allez-vous-etre_c458 (ci-après le « Site ») et publiée par FUNOMENUM sur son compte officiel Facebook (<https://www.facebook.com/parentepuise>).

Les modalités de participation à l'Opération sont décrites dans le présent règlement (dénommé ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La participation à l'Opération est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique, et domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice de l'Opération, de la Société Mattel France, ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et boutiques participant directement ou indirectement à sa promotion et/ou sa réalisation (Ci-après dénommé le « Participant »).

Une seule candidature par Participant (même nom, même prénom, même date de naissance, même code postal) durant toute la période de l'Opération est autorisée. Il est rigoureusement interdit pour un même Participant de participer à l'Opération avec plusieurs adresses email ainsi que de participer à l'Opération à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne. En cas de candidatures multiples par un même Participant, sa participation sera totalement invalidée. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification du respect de cette règle, auprès du Participant lui-même ou de tout tiers. Toute participation se fait par voie électronique, à l'exclusion de tout autre moyen. La participation au concours est gratuite, aucune contrepartie financière ou dépense de la part des Participants.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'Opération implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent Règlement, au principe de l'Opération, aux Conditions Générales d'Utilisation du Site et aux règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite, etc...). Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer à l'Opération, sera disqualifié ou sera privé de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner. Dans cette hypothèse, la dotation sera remise à un gagnant suppléant parmi une liste de suppléants également tirée au sort au moment du tirage au sort.

ARTICLE 4 – PRINCIPES ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Le principe de l'Opération est le suivant : Le Participant devra se rendre à l'adresse URL suivante https://fisher-price.parentepuise.com/quel-parent-allez-vous-etre_c458 remplir entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements (nom, prénom, adresse mail, code postal) pour que son inscription au tirage au sort soit validée. Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute candidature dont les coordonnées seront inexactes ou incomplètes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Dix (10) Participants gagnants (ci-après les Gagnants) seront désignés par voie de tirage au sort parmi les participants ayant validé leur participation conformément au présent règlement, et notamment l'article 4 précité qui sera réalisé par la Société Organisatrice par le biais d'un algorithme déterminant aléatoirement les Gagnants. Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 6 septembre 2022 par la Société Organisatrice FUNOMENUM au siège de ladite Société.

ARTICLE 6 – DESCRIPTION ET OBTENTION DES DOTATIONS

Les dix Gagnants se verront offrir selon l'âge de l'enfant indiqué : un Coffret Mes Premiers Jeux (3mois+) d'une valeur de 26,99 euros TTC toutes taxes comprises ou un Coffret Je Découvre mes Mains (6mois+) d'une valeur de 26,99 euros TTC toutes taxes comprises ou un Coffret J'apprends les Mouvements(9mois+) d'une valeur de 26,99 euros TTC toutes taxes comprises ou un Coffret Je Fais Semblant (12mois+) d'une valeur de 26,99 euros TTC toutes taxes comprises.

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation tant auprès de la Société Organisatrice FUNOMENUM qu'auprès de la société Mattel France. Tous les frais exposés postérieurement à l'Opération notamment pour l'entretien et l'usage de la Dotation sont entièrement à la charge des Gagnants. La Dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation de la part des Gagnants. Elle ne pourra être ni reprise, ni échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par la société Mattel France. La Dotation mise en jeu ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un échange contre un ou plusieurs autre(s) produit(s) Fisher-Price ou Mattel.

Dans les cas où la Dotation mise en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et, Mattel France, ces dernières s'engagent à remplacer cette Dotation par une Dotation de nature et de valeur équivalente. La Société Organisatrice et Mattel France contacteront les Gagnants par courrier électronique dans un délai de deux (2) semaines maximum à compter de la date de fin de l'Opération, soit au plus tard le 20 septembre 2022. Un e-mail lui indiquera les modalités de remise de sa Dotation auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier. Les Gagnants disposeront alors d'un délai de vingt-et-un (21) jours à compter de la réception du présent courrier électronique pour prendre contact avec le service client AllôMattel au 09 69 36 99 99 ou bien par mail sur <https://www.lesjouetsmattel.fr/notre-service-client/>. Dans le cas où les Gagnants seraient injoignables, ou ne suivraient pas les instructions de la Société Organisatrice et de Mattel France afin que cette dernière puisse lui remettre son gain, ces derniers perdront définitivement le bénéfice de sa Dotation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants. La Société Organisatrice et Mattel France ne sauraient être tenues responsables dans le cas où le Gagnant ne pourrait être joint par courrier électronique pour une raison indépendante de leur volonté. Aux fins de livraison de la Dotation les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant son identité et son domicile. La Dotation sera adressée aux Gagnants par voie postale à l'adresse communiquée dans l'e-mail de contact. •

Les produits Fisher-Price seront quant à eux envoyés par la société Mattel France; En aucun cas, la Société Organisatrice et Mattel France ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition de la Dotation ainsi qu'en cas d'impossibilité pour les Gagnants de bénéficier de sa Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice et de Mattel France. Notamment, la Société Organisatrice et Mattel France ne pourront en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration de la Dotation par la Poste ou par tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si les Gagnants ne reçoivent pas leurs Dotations. La Société Organisatrice et Mattel France ne pourront en aucun cas être inquiétés en cas de problèmes rencontrés dans le cadre de la mise à disposition et de la livraison de la Dotation. En cas de retour non délivré, la Dotation restera à disposition des Gagnants pendant un délai de 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

ARTICLE 7 – AUTORISATION

Du fait de l'acceptation de sa Dotation, les Gagnants autorisent la Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE à utiliser son, prénom, ville de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente Opération, dans tout pays, sur tout support existant ou à venir, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la Dotation gagnée, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an. La Société Organisatrice et Mattel France s'engagent à ne produire aucune publication utilisant le, prénom, ville de résidence des Gagnants passé ce délai d'un (1) an. En revanche, la Société Organisatrice et Mattel France se gardent le droit de ne pas supprimer le contenu des publications mis en ligne durant cette période d'un (1) an, excepté si les Gagnants demandent expressément. Dans le cas où les Gagnants ne souhaiteraient pas que leurs données soient publiées, ils devront le notifier par courrier à l'adresse suivante : Pour la société FUNOMENUM : Mme Shiva Shaffi Opération « PARENT EPUISE x FISHER-PRICE » 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET Pour MATTEL FRANCE : Service Marketing Fisher-Price Opération « PARENT EPUISE x FISHER-PRICE » Mattel France - 3 Allée des Fleurs - Parc de la Cerisaie - 94260 FRESNES

ARTICLE 8 – VIE PRIVÉE

Les données à caractère personnel communiquées par le Participant et collectées dans le cadre de l'Opération, sont traitées par la Société Organisatrice et Mattel France, en qualité de responsables conjoints de traitement. Ces données sont recueillies directement auprès des Participants aux fins d'enregistrement des participations aux jeux concours, de suivi des participations, d'information du Gagnant et d'attribution de la Dotation, dans le cadre d'un contrat (règlement concours) auquel le Participant est partie. Les informations demandées par le Participant sont indispensables au traitement de sa participation. A défaut, sa participation ne pourra pas être validée. Ces données peuvent

également être utilisées dans le cadre d'opérations de prospection commerciale et/ou de communication par mail sous réserve du consentement du Participant obtenu par le biais d'une case à cocher. Celui-ci peut retirer son consentement à tout moment via les liens présents dans toutes les newsletters transmises. Les informations sont communiquées aux services habilités des responsables de traitements ainsi que, le cas échéant, aux prestataires les traitant, et pourront être conservées jusqu'à 3 ans à compter de la réalisation du concours en cas de prospection. A l'exception des données citées à l'article 7, toutes les données collectées pour les nécessités de l'Opération seront, quoiqu'il en soit, supprimées à la fin de l'Opération. Les destinataires du traitement sont le personnel dûment habilité de la Société Organisatrice, et de Mattel France. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, le Participant dispose d'un droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit d'émettre des directives après décès, que les Participants peuvent exercer : – Auprès de FUNOMENUM : par mail à l'adresse contact@parentepuise.com ou par courrier en précisant ses nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité à Mme Shiva Shaffii, Société FUNOMENUM, 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 LEVALLOIS PERRET. Pour en savoir plus sur la protection des données, consulter la politique de confidentialité de FUNOMENUM. – Auprès de FUNOMENUM: via Shiva Shaffii en indiquant vos noms, prénoms, adresse et pièce d'identité. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le Participant est informé qu'en accédant au Site, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur les sites Internet. Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation. Lorsque cette fonction est désactivée, le Participant garde la possibilité d'accéder au Site et de participer à l'Opération.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

La délivrance de la Dotation s'effectuera sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de Mattel France. Leur responsabilité ne saurait être encourue si un Participant : – subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...), – fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir la Dotation éventuellement attribuée. La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'encombrement du réseau, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient donc à tout Participant de prendre

toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte.

Ainsi, la Société Organisatrice FUNOMENUM, et MATTEL FRANCE informent les Participants que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsables d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations. En conséquence, elles ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables sans que cette liste soit limitative : • de la transmission et/ou de la réception par un tiers de toute donnée et/ ou information sur internet • de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l'Opération ; • de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; • de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; • des problèmes d'acheminement ; • du fonctionnement de tout logiciel ; • des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ; • de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ; • de toute défaillance technique matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Opération ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des Dotations d'un Participant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse e-mail d'une durée de validité inférieure à trente (30) jours, dans la mesure ou l'utilisation de ces adresses e-mails est contraire au bon déroulement de l'Opération car celle-ci ne permet pas à la Société Organisatrice (i) de contacter le Gagnant à la fin de l'Opération et/ou (ii) de garantir les Participants la bonne réception des e-mails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de La Société Organisatrice ainsi que celles de Mattel France. La connexion au Site et la participation à l'Opération de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

Il est précisé que la Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE ne pourront être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'Opération, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'un problème technique lié à la connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. Dans cette hypothèse, la Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers,

enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site dans le cadre de la participation à l'Opération. Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments précités constituent des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE feront leurs meilleurs efforts pour permettre un accès à l'Opération à tout moment, sans pour autant être tenues à l'obligation d'y parvenir. Elles pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Opération qu'il contient. La Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences. La Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE ne pourront être tenues pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés, l'Opération est partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre. La Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE ne pourront être tenues pour responsables en cas d'interruption du Site Internet provoqué par un incident de réseau internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté. Elles ne pourront être tenues pour responsables si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne leurs sont pas parvenues. La Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE seront dégagées de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) au sens de l'article 1218 du Code civil, qui priverait même partiellement le Gagnant de sa Dotation. La Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait. La Société Organisatrice se réserve le droit d'engager une action en justice à l'encontre de toute personne qui aura fraudé ou tenté de le faire. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par des participants ou des tiers.

ARTICLE 10 – RESPECT DES RÈGLES

Participer à l'Opération implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de l'Opération et du présent Règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas

totale­ment le pré­sent Rè­gle­ment. La Société Organi­sa­trice se ré­serve éga­le­ment le droit de poursui­vre qui­con­que ten­te­rait de frau­der ou de nuire au bon dé­rou­le­ment de l'Opé­ra­tion.

ARTICLE 11 – OPÉRATION GRATUITE SANS OBLIGATION D'ACHAT

L'Opé­ra­tion est gra­tuite et sans obli­ga­tion d'achat. La Société Organi­sa­trice s'engage à rem­bour­ser à tout Partici­pant ré­si­dant en France Mé­tro­po­li­taine qui en fait la de­man­de, les frais de con­nex­ion en­ga­gés pour se con­necter au Site et par­ti­ci­per à l'Opé­ra­tion. Le montant rem­bour­sé sera cal­cu­lé sur la base d'une es­ti­ma­tion for­fai­taire de la durée de con­nex­ion né­ces­saire pour par­ti­ci­per dans la li­mite de trois (3) mi­nutes. Les rem­bour­se­ments sont li­mités à un rem­bour­se­ment par Partici­pant sur toute la durée de l'Opé­ra­tion. La de­man­de de rem­bour­se­ment doit être ef­fec­tuée par écrit, sous en­ve­loppe tim­brée au tarif lent en vi­gueur et ad­ressée à : Mme Shiva Shaffi Opé­ra­tion « PARENT EPUISÉ x FISHER-PRICE » 2 rue Paul Vaillant Cou­tu­rier 92300 LEVALLOIS-PERRET • par­ve­nir à la Société Organi­sa­trice avant le 5 sep­tembre 2022 le cachet de la poste fai­san­te foi, • in­di­quer les nom, pré­nom, ad­resse pos­ta­le per­son­nelle et iden­ti­fiant (ad­resse email), • in­di­quer les dates, heures et durée de con­nex­ion au Site pour le mois don­né, • joindre la fac­ture dé­tail­lée du four­nis­seur d'ac­cès In­ter­net au­quel il est abon­né, fai­san­te ap­paraître la date et l'heure de ses con­nex­ions au Site claire­ment sou­li­gnées. Les coor­don­nées du compte jou­eur de­vront être les mêmes que celles de la fac­ture FAI, • être accom­pa­gnée d'un Re­levé d'Iden­ti­té Ban­caire (ou RIP, ou RICE), • être accom­pa­gnée d'une pho­to­copie d'une pièce d'iden­ti­té. Les Partici­pants sont in­formés que, étant ob­ser­vé qu'en l'état ac­tu­el des of­fres de ser­vice et de la tech­nique, cer­tain four­nis­seurs d'ac­cès à In­ter­net of­frent une con­nex­ion gra­tuite ou for­fai­taire aux in­ter­nautes. Il est néan­moins ex­pres­se­ment pré­ci­sé que tout ac­cès à l'Opé­ra­tion s'ef­fec­tuant sur une base gra­tuite ou for­fai­taire (telle que no­tam­ment con­nex­ion par câble, ADSL ou liai­son spé­ciali­sée) ne pourra don­ner lieu à au­cun rem­bour­se­ment, dans la me­sure où l'abon­ne­ment aux ser­vices du four­nis­seur d'ac­cès est dans ce cas con­tracté par l'in­ter­naute pour son usage de l'in­ter­net en gé­né­ral et que le fait pour le Partici­pant de se con­necter au Site et de par­ti­ci­per à l'Opé­ra­tion ne lui oc­ca­sionne au­cun frais ou dé­bours sup­plé­men­taire. Chaque en­voi ne doit com­pren­dre qu'une seule de­man­de de rem­bour­se­ment, pour un seul et unique Partici­pant. Le cas échéant, les frais de tim­bres en­ga­gés pour une telle de­man­de seront rem­bour­vés par la Société Organi­sa­trice, au tarif lent en vi­gueur, sur simple de­man­de formulée dans la de­man­de de rem­bour­se­ment des frais de con­nex­ion. Les frais liés aux pho­to­copies des jus­ti­fi­ca­tifs sont rem­bour­vés sur la base de 0,15 cen­times d'euro le feuillet, sur simple de­man­de formulée dans la de­man­de de rem­bour­se­ment des frais de con­nex­ion. Le rem­bour­se­ment sera ef­fec­tué par vi­re­ment ban­caire, ad­ressé dans les soixante (60) jours de la ré­cep­tion de la de­man­de, après vérifi­ca­tion du bien-fon­dé de la de­man­de et no­tam­ment de la con­for­mi­té des in­for­ma­tions con­te­nues à la lettre de de­man­de de rem­bour­se­ment aux in­for­ma­tions en­re­gis­trées sur le formulaire d'In­scrip­tion saisi sur le Site.

ARTICLE 12 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération, le présent Règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 13 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice et les sociétés FUNOMENUM et MATTEL FRANCE se réservent le droit de modifier à tout moment, les articles du présent Règlement et notamment les règles de l'Opération et les Dotations attribuées, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice. Dans ce cas, la Société Organisatrice en informera les Participants en leur adressant par courrier électronique le nouveau règlement de l'Opération, que les Participants devront impérativement accepter expressément.

ARTICLE 14 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Une copie de ce Règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse de la Société Organisatrice. Le timbre concernant l'envoi postal pour obtenir ce Règlement, sera remboursé forfaitairement sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB jointe à la demande de Règlement. Une seule demande de copie de ce Règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par Participant (même nom, même prénom, même adresse postale). Le présent Règlement est également consultable sur le Site consacré à l'Opération disponible à l'adresse suivante :

https://fisher-price.parentepuise.com/quel-parent-allez-vous-etre_c458

ARTICLE 15 – INTERPRÉTATION/ LITIGES

Toutes questions concernant l'application ou l'interprétation du Règlement ou toutes questions complémentaires pourront être adressées par les Participants à la Société Organisatrice FUNOMENUM et MATTEL FRANCE (aux coordonnées précitées) qui traiteront souverainement ces réclamations, selon la nature de la question dans les meilleurs délais. Si une ou plusieurs dispositions de ce Règlement venaient à être

déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions conserveront leur force et leur portée. L'Opération est soumise à la loi Française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

ARTICLE 16 - PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations communiquées par les Participants feront l'objet d'une saisie informatique par MATTEL France, responsable de leur traitement. Le coordinateur Données Personnelles est Monsieur René Van den Polder : rene.vandenspolder@mattel.com Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du jeu ont vocation à être traitées afin de gérer la participation au jeu exclusivement, et elles ne sont pas conservées au-delà d'une durée maximale de six (6) mois à compter de la fin du jeu. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Mattel France. La base légale du traitement est le consentement des personnes. MATTEL France ainsi que ses prestataires auxquels elle fera appel dans le strict cadre de la gestion du jeu sont les seuls à avoir le droit d'accès aux données enregistrées, lesquelles n'ont pas vocation à être transmises en dehors de l'Union Européenne ; ces prestataires sont notamment les suivants : FUNOMENUM. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, y compris le profilage, d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, en vous adressant à : MATTEL France, à l'adresse postale suivante : Société Mattel France, Service juridique, 3 Allée des Fleurs - Parc de la Cerisaie, 94260 Fresnes (ci-après « l'Adresse du jeu ») en précisant le nom du présent jeu, accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature. Toutefois, dans l'hypothèse où un Participant exercerait son droit d'opposition ou demanderait la radiation de ses données personnelles avant la fin du jeu, ce dernier verrait sa participation annulée automatiquement, ses données étant nécessaires pour la gestion de sa participation.